TERRITOIRE DE BUKAVU
CENTRE ENTRA-COUTULIER
JURIDICTIONS INDIGENES.-

No / 14 6 1/ Aff. 64/C du 5.7.1954 MUNGWEMA Joseph c/ ELORO Donat. - ASTRIDA 2533

C.C. Mr 1'A. de T. à Astrida

24.6.55 2454/ Jul. Monsieur l'Administrateur de Terriroi re de et à

KAYANZA-

(Ru anda-Urundi)

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

hland Livery

Nous avons l'hommeur de porter à votre connaissance que depuis le 5.7.1954 le nommé ELOKO Donat - père Nyapala Paul - mère Buyonge - village Mongo - Territoire Nyapala Paul - mère Buyonge - village Mongo - Territoire Ingende - District Lisala - mecaniciem O.P. A. C. Bukavu, Ingende - District Lisala - mecaniciem O.P. A. C. Bukavu, actuellement en service commandé à OCIRU Kayanza (Ruanda urundi) reste redevable d'une somme de 300, -FRS en exécution de motre jugement Nº64/C du 5.7.54.-

Les délais qui lui furent accordés pour le paiement de cette somme sont expirés. -

Nous vous envoyons une réquisition d'emprisonnement de 15 jours de C.P.C. que nous vous prions de bien vouloir faire exécuter au cas où il ne payerait pas la somme due (300, -- FRS)

Nous vous en renercions .-

L'A.T. A.Pri.
DES JURIDICTIMS INDITIMES,J.S. 44100,-

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE CENTRE,-

thef de Centre Adjoint .-